

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 3 septembre 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 10 septembre 2019 à 20h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 vacant

Est absent :
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Salaire des pompiers
- 15- Vente de terrain rue Boulanger
- 16- Engagement financier avec Bell pour mise à niveau des télécommunications
- 17- Renouvellement de mandat pour Cain Lamarre SENCLR pour la Cour municipale
- 18- Barème des coûts pour les inscriptions à la salle d'entraînement
- 19- Kit logistique OMSC pour situation d'urgence
- 20- Position de la Municipalité face à la saison de curling 2019-2020
- 21- Demande d'un permis d'alcool pour le Centre multifonctionnel
- 22- Utilisation de 20 000 \$ au surplus pour le rang 6 Sud
- 23- Période de Questions
- 24- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- SALAIRE DES POMPIERS

2019-09-284

Considérant que des discussions ont eu lieu entre les responsables du Service des incendies et les élus responsables du dossier de leur dossier ;

Considérant que les élus responsables du dossier ont élaboré une grille des salaires et proposent celle-ci au conseil municipal ;

Considérant que les élus responsables du dossier ont présenté des recommandations au conseil concernant le fonctionnement du Service des incendies ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte la grille salariale proposée par les élus responsables du dossier du Service des incendies et que celle-ci soit mise en place le premier janvier 2020 ;

Que le conseil adopte les recommandations proposées par les élus responsables du dossier du Service des incendies et que celles-ci soient appliquées dès maintenant.

15- VENTE DE TERRAIN RUE BOULANGER

2019-09-285

Considérant qu'à la suite de rencontres avec des constructeurs de maisons préfabriquées, la courtière responsable de la vente des terrains de la Municipalité eut une offre intéressante de la firme Les Maisons Laprise pour le développement de la rue Boulanger ;

Considérant que la firme Les Maisons Laprise désire développer un concept afin que de la publicité virtuelle soit réalisée avec différents modèles de leur inventaire de maisons en les arrimant avec les terrains de la rue Boulanger ;

Considérant que cette proposition permettrait de présenter des prix de vente unissant l'achat d'une maison et un terrain ensemble ;

Considérant que la courtière recommande ce projet à la Municipalité, car celui-ci favoriserait la vente des terrains et le développement de la rue Boulanger ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la recommandation de la courtière et autorise la publicité présentant des ventes regroupant des terrains et des maisons de la firme Les Maisons Laprise.

16- ENGAGEMENT FINANCIER AVEC BELL POUR MISE À NIVEAU DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Sujet reporté

17- RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR LA FIRME CAIN LAMARRE SENCLR POUR LA COUR MUNICIPALE

2019-09-286

Considérant l'offre de service déposé par la firme Cain Lamarre SENCLR pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à la Cour municipale pour l'année 2020 ;

Considérant que la Municipalité est satisfaite de travail accompli par la firme Cain Lamarre SENCLR au cours des dernières années ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service proposé par la firme Cain Lamarre SENCLR pour représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'année 2020.

18- BARÈME DES COÛTS POUR LES INSCRIPTIONS À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

2019-09-287 **Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture a déposé une proposition pour le barème des coûts pour inscription à la salle d'entraînement ;

Considérant que les membres du conseil ont pris acte de la proposition et ont analysé celle-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte le barème des prix proposés par la responsable des sports, loisirs et culture pour l'inscription à la salle d'entraînement.

19- KIT LOGISTIQUE OMSC POUR SITUATION D'URGENCE

2019-09-288 **Considérant** que la Municipalité n'a aucun accessoire au niveau de la logistique pour intervenir lors d'une situation d'urgence ;

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* oblige les municipalités du Québec à être prêtent à intervenir lors d'une situation d'urgence ;

Considérant que la firme de sécurité civile Priorité StraTJ offre un ensemble complet avec les accessoires logistiques requis pour la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence ;

Considérant que le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence recommande l'acquisition de ce Kit logistique au montant de 2 285 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à acquérir le Kit logistique OMSC proposé par la firme de sécurité civile Priorité StraTJ au montant de 2 285 \$.

20- POSITION DE LA MUNICIPALITÉ FACE À LA SAISON DE CURLING 2019-2020

2019-09-289 **Considérant** la lettre reçue du Club de curling de Beauce-Sartigan faisant mention que lors de leur assemblée générale, 96% des membres présents ont voté contre le renouvellement de l'entente entre le Club et la Municipalité suite aux dernières décisions prises par le conseil municipal

Considérant que la Municipalité, suite, à cette lettre, désire ne pas changer ses positions adoptées antérieurement ;

Considérant que le maire a présenté une lettre de réponse aux élus et que ceux-ci sont d'accord avec les propos qui s'y sont mentionnés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil répond à la lettre du conseil d'administration du Club de curling de Beauce-Sartigan en acheminant la lettre préparée par le maire.

21- DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2019-09-290

Considérant que la salle d'accueil du Centre multifonctionnel est prédisposée à pouvoir servir comme bar ;

Considérant que des citoyens ont demandé que des 5 à 7 puissent être tenus au Centre multifonctionnel ;

Considérant que le conseil désire répondre à cette demande, mais que la Municipalité doit faire une demande de permis d'alcool à la Régis des alcools du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour effectuer une demande de permis d'alcool pour le Centre multifonctionnel.

22- UTILISATION DE 20 000 \$ AU SURPLUS POUR LE RANG 6 SUD

2019-09-291

Considérant que le conseil a pris la décision de poursuivre les travaux de réfection de la chaussée du rang 6 Sud au-delà des deux kilomètres prévue dans le projet du règlement 166-2018, et ce, sur une distance de 200 mètres ;

Considérant que le conseil avait affecté un budget de 70 000 \$ pour la réalisation de l'ouvrage, mais que celle-ci coûterait 90 000 \$ selon l'analyse de l'ingénieur de la MRC ;

Considérant que le conseil veut terminer le projet cette année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 20 000 \$ dans le surplus accumulé pour finaliser les travaux supplémentaires de 200 mètres dans le rang 6 Sud.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

24- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-09-292

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 10 septembre 2019

Il est 20h25.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.